

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024
Date d'affichage 11 décembre 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17 + 12 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241220-CM2410-DEL20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DE L'ESPACE
NATUREL SENSIBLE DES AJEUX AVEC LA MFR

Le Conseil municipal ;

Vu la convention initiale signée entre la Commune de La Ferté-Bernard et la Maison Familiale et Rurale (MFR) des Forges pour la gestion écologique du site des Ajeux, valable jusqu'en décembre 2025 ;

Vu le montant annuel de la prestation de 5 400 €, réparti en 12 mensualités de 450 €, pour les prestations réalisées par la MFR, notamment les travaux de génie écologique, le suivi d'espèces patrimoniales et les animations pédagogiques, dans le cadre du plan de gestion lié au label ENS ;
Vu le rapport du Maire ;

Considérant que la MFR a exprimé le souhait d'ajuster les termes de la convention sur les points suivants :

1. **Une revalorisation du montant annuel de la prestation**, passant de 5 400 € à **6 000 €**, en raison d'un tarif inchangé depuis la signature initiale et augmentation significative des charges de fonctionnement (matériel technique et scientifique, salaires, carburant.)
2. **Un élargissement du plan d'action** avec l'intégration d'animations grand public dans le cadre de ses suivis écologiques fondées sur les principes des sciences participatives, pour lesquelles la communication, ainsi que l'ensemble des animations assurées par la MFR en lien avec l'Espace Naturel Sensible, sera couverte par la ville de La Ferté-Bernard et le Conseil départemental de la Sarthe.

Considérant que ces ajustements nécessitent la signature d'un avenant à la convention initiale, afin de formaliser la revalorisation tarifaire et l'intégration de ces nouvelles animations participatives,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** La revalorisation du montant annuel de la prestation à **6 000 €**.
- **APPROUVE** l'intégration des nouvelles actions, incluant l'ouverture au public et les animations basées sur les sciences participatives.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à cette décision.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant découlant de cette décision, sans qu'il soit nécessaire de le soumettre à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU